



Évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence

« Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école ». (LIP, art. 81.3)

Tenir compte des sections concernant les actes de violence à caractère sexuel dans l'évaluation de votre plan de lutte. Et, de la section en ce qui a trait à l'intimidation ou à la violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale.

Nom de l'établissement : Croisée-des-Champs

Date d'évaluation du plan de lutte : 25 mai 2026.

Date du CE : 27 mai 2026

Année scolaire : 2025-2026

Évaluation des éléments du plan de lutte

Analyse de la situation de l'école

Pistes de questionnement :

- Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réalité actuelle ?
- Y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement de l'école qui pourraient modifier le portrait de situation ?

Commentaires :

Il y a eu un changement de direction au début du mois de janvier. Il y a eu une collaboration plus soutenue avec les professionnelles du CSS. Globalement, le portrait est sensiblement le même. Les forces demeurent. On poursuit le travail en lien avec les vulnérabilités. En lien avec la violence à caractère sexuel, nous poursuivons nos interventions et l'accompagnement de l'équipe-école.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures choisies ont-elles été mis en place ?
- Les mesures ont-elles été efficaces ? Quels ont été les effets ?

Commentaires : Les moyens ont été mis en place. Dire-Mentor aide les élèves dans le développement socioémotionnel. Il est présent dans l'école. L'année prochaine, il sera pertinent de faire le monitoring de son utilisation en cours d'année et d'offrir le soutien nécessaire pour que ce soit vécu par tous. Le SCP est toujours présent, mais il sera actualisé en 2026-2027 dans le but de le rendre plus efficace. Le civisme se développe au fur et à mesure que les compétences socioémotionnelles et la conscience sociale se développent. C'est pourquoi nous poursuivrons le travail en ce sens. Les mesures prévues pour les VACS sont connues et mises en place.

-
- Les mesures tiennent compte des priorités ? Si oui, comment ?

Oui, car les moyens soutiennent nos priorités. Ils ont été choisis en fonction des priorités.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Pistes de questionnement :

- Les mesures facilitent-elle la participation des parents ?
- Les parents sont-ils bien informés ?

Commentaires :

On a une belle collaboration. Ils sont informés par le journal mensuel, le site Internet, les courriels et les capsules vidéo.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Modalités applicables pour signaler une situation de violence ou d'intimidation ou pour formuler une plainte

Pistes de questionnement :

- Quelles modalités sont utilisées ?
- Les modalités sont-elles efficaces et suffisantes ?
- Les modalités ont-elles été diffusées ?
- Est-ce que les actions à réaliser par le personnel scolaire en lien avec la procédure du traitement des plaintes sont connues ?

Commentaires :

Les modalités sont connues et variées pour les élèves et les parents. Il y a eu une augmentation importante, depuis 2023, des élèves qui ont dénoncé à des adultes de l'école des situations dans lesquelles ils étaient victimes (référence : sondage QSVE-BE 2026).

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte de d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures mises en place sont-elles efficaces et suffisantes ?

Commentaires :

La confidentialité est une priorité pour l'école. On poursuit la sensibilisation et l'importance de la confidentialité auprès de l'équipe.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est signalé ou qu'une plainte est transmise à l'établissement par le protecteur régional de l'élève

Pistes de questionnement :

- Est-ce que tous les membres du personnel mettent en place les actions rapidement et efficacement ?
 - Est-ce que le guide ou le protocole d'intervention pour les actes de violence à caractère sexuel est connu de tous ?
-

Commentaires :

Les actions sont mises en place rapidement et rigoureusement. Les rôles sont bien connus par l'ensemble de l'équipe. Pour les VACS, les personnes pivots connaissent le protocole et le personnel sait à qui se référer.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime ainsi qu'à un témoin ou à l'auteur d'un acte d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ? À développer des compétences dans leur pouvoir d'agir ?
 - Les mesures aident-elles les auteurs à apprendre de nouveaux comportements et de nouvelles compétences ?
 - Les mesures soutiennent-elles les témoins selon le rôle qu'ils ont joué ?
-

Commentaires :

Les élèves sont bien soutenues selon leur implication et leur rôle dans la situation. Les mesures de soutien et d'encadrement permettent le développement des comportements prosociaux et une meilleure conscience de soi.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Sanctions applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ?
 - Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveaux ? (Comportements de remplacement)
 - Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes ?
-

Commentaires :

Les sanctions assurent un climat sain et sécuritaire pour tout le monde. Dans la majorité des cas, elles ont permis d'arrêter les comportements inappropriés. Les conséquences sont adaptées aux élèves selon la gravité de la situation et le portrait de l'élève.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Mesures de suivi afin de s'assurer que la situation est bien réglée et que les élèves impliqués sont en sécurité

Pistes de questionnement :

- Les mesures sont-elles appliquées systématiquement et de façon efficace ?
 - La consignation des événements et des interventions a-t-elle été réalisée ?
-

Commentaires :

Nous utilisons l'outil Mémos pour la consignation des situations. Les suivis sont faits systématiquement auprès des élèves, des membres du personnel et les parents des élèves impliqués en assurant la confidentialité.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux actes de violence à caractère sexuel.

1° des activités de formation obligatoires pour les membres de la direction et les membres du personnel ; Pistes de questionnement :

La formation a-t-elle été offerte à l'ensemble du personnel ?

La formation est-elle disponible en cours d'année pour le nouveau personnel ?

A-t-on un registre de qui a suivi la formation ?

Commentaires :

Les formations sont disponibles et le registre des personnes qui doivent les faire est tenu. Le suivi est fait également auprès des nouvelles personnes.

2° des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.

Pistes de questionnement :

• Les mesures de sécurité sont-elles appliquées tel que prévu dans le plan de lutte ?

Commentaires :

Les mesures sont appliquées et connues de tous.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Conditions de mise en œuvre

	À maintenir	À bonifier	À prioriser
Les conditions de mise en œuvre sont mises en place.	☐	x	☐
Le personnel est mobilisé.	☐	x	☐
Une vision commune est partagée par l'équipe-école.	☐	x	☐
Le plan de lutte est arrimé au projet éducatif.	x	☐	☐
Un comité représentatif du milieu est formé et est actif.	☐	☐	x
Du temps est dégagé pour élaborer et réguler le plan de lutte.	x	☐	☐
Le portrait de situation correspond à la situation actuelle.	x	☐	☐
Il est réaliste de mettre en place l'ensemble des moyens choisis.	x	☐	☐
Les moyens ciblés répondent aux besoins réels de l'école.	x	☐	☐
Les élèves sont impliqués.	☐	x	☐
Une bonne collaboration est établie entre les membres du personnel.	☐	x	☐
Une bonne collaboration est établie avec les parents et/ou les partenaires.	x	☐	☐